

## **Déclaration au CDEN du 27 novembre 2025**

Le service public d'éducation nationale dans le département de l'Hérault est arrivé à un point de bascule et peut-être de non-retour. Les réponses de l'administration ne sont pas à la hauteur et méconnaissent la gravité de la situation malgré les nombreux appels lancés.

Vous le savez très bien le département de l'Hérault se retrouve dans une situation économique et sociale très dégradée : un taux de pauvreté supérieur à 19%, soit le 9ème taux de pauvreté le plus élevé de la France (Hors OM), sachant que 3 autres départements de l'Académie font partie des 6 premiers ; un taux de chômage de plus de 10%, qui est le 5ème taux de chômage le plus élevé de France (Hors Outremer) sachant que parmi les 6 premiers taux on trouve à nouveau 4 départements de l'Académie. Un département socialement sinistré dans une Académie sinistrée.

C'est pourquoi, Monsieur le Préfet, nous, organisations syndicales des personnels de l'éducation nationale et fédérations de parents d'élèves, voulons solennellement vous interpeler.

### **1/ En premier lieu, Monsieur le Préfet, nous voulons vous interpeler sur la situation catastrophique de l'école inclusive dans le département de l'Hérault.**

En cette rentrée, de nombreuses remontées des écoles, des collèges et des lycées partout dans le département nous alertent de la dégradation des conditions de l'inclusion dans notre département. Vingt ans après la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, l'administration fait des choix inadmissibles tant pour la qualité de l'enseignement et de l'accompagnement des jeunes en situation de handicap que pour les conditions de travail des personnels. Nous sommes très loin de ce que peuvent offrir les grands pays développés. Nous sommes très loin de pouvoir garantir une inclusion réussie et émancipatrice à tous et toutes nos élèves. L'inclusion est une condition indispensable à la démocratisation de l'école et à la réussite pour tous et toutes. Mais elle doit se faire avec les moyens nécessaires et avec des personnels accompagnants reconnus, formés et recrutés comme fonctionnaires de catégorie B. Il est temps de créer des postes d'AESH, avec un vrai statut, en nombre suffisant et d'accueillir les élèves en situation de handicap dans les meilleures conditions possibles.

### **Or, le bilan concernant l'école inclusive en cette rentrée scolaire est accablant.**

**Un manque criant d'AESH.** Il manque des AESH dans un tiers des écoles, des collèges et lycées du département. En cas d'absence, les AESH ne sont pas remplacés et les élèves sont redéployés, parfois déscolarisés. Alors que les besoins sont toujours criants et que le dernier constat ministériel est celui de plus de 40 000 élèves en situation de handicap qui restent non scolarisés faute de personnels assez nombreux pour les accueillir et les suivre, le projet de budget prévoit seulement 1200 créations d'emplois d'AESH, soit moins que l'an dernier (2000) et l'année précédente (3000). Il est plus que jamais nécessaire de recruter en nombre des AESH pour leur permettre d'exercer leur mission d'accompagnement des élèves en situation de handicap et de respecter les notifications de ces derniers.

Le manque d'AESH amplifié par le choix de privilégier les AESH-i, se fait au détriment des élèves notifiés d'une aide mutualisée, en dépit du respect du cadre légal. Des élèves aux suivis individualisés ne peuvent avoir toutes leurs heures d'accompagnement. Certaines classes voient s'entasser des enfants aux suivis mutualisés jusqu'à sept, parfois huit élèves, pour qu'ils bénéficient de quelques minutes d'aide humaine. Dans certains établissements ou écoles, des élèves ont à peine 1,3 heures d'accompagnement en moyenne. Beaucoup d'élèves en notification M ne sont pas du tout accompagnés ou souvent 30 minutes ou 1 heure par semaine. Dans certaines écoles de l'Hérault, il y a jusqu'à 15 élèves non accompagnés ! Or, l'administration considère qu'à partir du moment où un élève est pris en charge en mutualisé juste une heure, on estime qu'il est accompagné !

**La prise en charge des besoins éducatifs spécifiques des élèves n'est pas assurée de manière satisfaisante ni par l'Éducation Nationale ni par l'État français en général.** Il est plus qu'urgent d'augmenter le nombre d'enseignant-es spécialisé-es et de psychologues scolaires pour reconstituer des RASED complets, assurer les missions en Ulis, en unités d'enseignement dans les ESMS et pour la prise en charge des élèves allophones. Des élèves qui ont une notification de la MDA pour une orientation vers des établissements médico-sociaux se retrouvent chaque année sans place à la rentrée. Selon vos derniers chiffres, ils sont 566 à être privés de leur droit à une scolarité adaptée à leur handicap. De la même manière 117 élèves ayant une notification Ulis sont privés aussi de leur droit.

**Les conditions de travail des AESH fortement dégradées.** Les AESH, en majorité des femmes, subissent une précarité et des conditions de travail inacceptables. A cette rentrée, des AESH ont été déplacé-es d'écoles pour pallier le manque de personnels. Le nombre des signalements RSST soulignent l'ampleur de la maltraitance et des violences subies par les AESH ou des enseignant-es de la part d'élèves dont les besoins ne sont pas à l'heure actuelle pris en charge par l'école. Qu'en est-il de la prévention dans ce domaine mise en œuvre par l'administration ? De plus, depuis la création du SIG AESH dans le département des Pyrénées Orientales, de nombreuses questions concernant les personnels AESH du département comme des autres de l'académie sont renvoyées sans réponse.

Nous organisations syndicales des personnels et fédérations de parents d'élèves tenons à exprimer notre très forte inquiétude sur la mise en place des PAS dans notre département. Si l'abandon des PIAL semble aujourd'hui nécessaire au vu de ses nombreux dysfonctionnement, la transformation programmée en PAS n'apporte à ce jour aucune garantie et aucune perspective d'amélioration concernant les conditions d'exercice des personnels et la qualité des accompagnements proposés aux élèves. L'arrêt des PIAL après seulement quelques années d'existence est un puissant aveu d'échec de la part du ministère. Les PAS ne pourront en aucun cas être un « nouveau nom ». Avec la future présence de plus de 75 PAS sur le département, les besoins en enseignants spécialisés, le maintien et le renforcement des RASED, le recrutement massif d'AESH supplémentaires s'annoncent comme le minimum syndical pour assurer un réel changement dans les conditions de prise en charge des élèves à besoins

éducatifs particuliers. On ne peut plus continuer à pénaliser directement et davantage encore les élèves accompagnés par des AESH mutualisés.

Après le parcours du combattant mené par les parents d'élèves pour obtenir une notification MDPH, que répondez-vous quand les notifications ne peuvent pas être mises en œuvre, quand leurs enfants sont déscolarisés faute d'accompagnement adapté, que les parents doivent sacrifier leur vie professionnelle en raison de la défaillance de l'éducation nationale ? Certains parents ont encore l'énergie et les ressources pour se lancer dans un parcours judiciaire pour faire reconnaître leurs droits. Doit-on évoquer les discours inacceptables parfois tenus auprès de familles, qui devraient se contenter sans réagir de miettes d'accompagnement, voire se sentir coupables de demander le simple respect de leurs droits, sans que cela implique de priver d'autres familles des leurs, quand la répartition des AESH doit être rééquilibrée au gré des priorités d'attribution ?

C'est un signe fort que, dès la rentrée, les parents d'élèves se sont mobilisés pour alerter sur la pénurie d'AESH : collège Bazille de Castelnau-le-Lez, collège Jules Ferry de Montagnac, car c'est l'ensemble des parents d'élèves qui est maintenant conscient de la difficulté qui se rajoute aux autres que connaît déjà l'école publique. C'est toute la communauté éducative qui a besoin de signaux forts de votre part pour sortir de cette rareté maintenue artificiellement et contraire à l'atteinte d'une égalité des chances.

Plusieurs organisations syndicales ont déposé une alerte sociale en octobre.

Des établissements sont déjà entrés en grève depuis la rentrée : Grève au collège Les Escholiers de la Mosson le 2 octobre 2025, Grève au collège Fontcarrade le mardi 7 octobre 2025, Grève de trois jours au collège Louis Germain les 13, 14 et 15 octobre 2025, l'école Léo Mallet de Montpellier. A chaque fois l'administration a opposé un refus catégorique aux revendications portées, prétextant une « enveloppe contrainte » et une « impossibilité budgétaire » permettant d'y répondre. Nous dénonçons et refusons de subir davantage cette politique d'austérité qui met en péril l'égalité d'accès au service public et la qualité de l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

## **2/ La situation du système public d'éducation nationale dans notre département ce sont aussi des vies scolaires mal dotées et un climat scolaire fortement dégradé.**

La situation des vies scolaires est à cette rentrée très tendue dans de nombreux établissements de l'Hérault avec des AED en sous-effectifs, la multiplication des tâches demandées aux personnels, une absence de remplacement sur un temps complet, des CDI totalement aléatoires dans l'académie, une absence de revalorisation salariale pour les AED en CDI.

Les AED se retrouvent aux premières lignes en cas d'incivilités ou de violences, situations qui explosent dans les établissements au regard des faits d'établissement multipliés par 3 par rapport à l'an dernier. Depuis l'an dernier l'administration les expose en plus à des situations

toujours plus dangereuses lors des contrôles visuels des sacs aux entrées des établissements parfois même en présence des forces de l'ordre et des caméras de télévisions.

**3/ En troisième lieu nous ne comprenons toujours pas Monsieur le Préfet le refus d'élargir l'éducation prioritaire dans le département de l'Hérault aux établissements qui le demandent depuis plusieurs années et qui en a pourtant bien besoin.**

Dans le département, deux collèges de Béziers et de nombreuses écoles de secteur, ont un IPS inférieur à 75 et ne relèvent toujours pas de l'éducation prioritaire. Les collègues se mobilisent depuis plusieurs années, ils et elles ne cessent d'interpeller l'administration au niveau départemental, académique et ministériel, et rien ne bouge. Les autorités s'obstinent à ne pas toucher à la carte de l'éducation prioritaire. Or, dans cette ville, comme dans d'autres d'ailleurs les logiques de l'entre-soi se développent et deux jeunesse cohabitent sans jamais se mélanger : les jeunes d'origine favorisée allant dans les établissements privés et les jeunes moins favorisés allant en masse dans les établissements publics. La relance de la politique d'éducation prioritaire comme élément majeur de démocratisation sociale et scolaire doit s'inscrire dans un plan de lutte contre les processus de ségrégation sociale et scolaire qui se mettent en place sur un grand nombre de territoires en lien direct avec la présence et la concurrence de l'enseignement privé. Monsieur le Préfet nous vous interpellons régulièrement sur ce sujet et rien n'avance pour la lutte contre la ségrégation sociale et scolaire.

N'oublions pas que notre département se distingue par le degré de ségrégation sociale très élevé de nos écoles. Sur 100 départements, l'Hérault arrive en 9ème place parmi les indices les plus élevés de France. Là encore les dotations reçues ne prennent pas en compte notre situation.

**5/ Une sous-dotation en postes tant dans les écoles que les collèges et les lycées.**

**Dans le premier degré**, on ne peut que constater le manque de moyens permettant de travailler dans des conditions acceptables : manque de remplaçants dès la rentrée de septembre (148 remplaçants affectés à l'année dès la rentrée), de nombreux RASED sont incomplets voire inexistantes, les absences non compensées conduisent à une répartition des élèves, ce qui génère surcharge de travail pour les enseignants, anticipation impossible qui nuit aux apprentissages, l'augmentation des ruptures conventionnelles et des démissions révèlent la souffrance des personnels, le vieillissement de la profession et l'extrême féminisation de la profession. Précarisation accrue du métier. Le nombre d'élèves par classe hors éducation prioritaire n'a pas baissé voire même peut augmenter sur certains territoires et reste encore très élevée par rapport à la moyenne nationale et plus encore au regard de la moyenne européenne. Le remplacement est de plus en plus difficile : 148 remplaçant-es sont déjà bloqué-es à l'année dès la rentrée, soit 1/4 du personnel remplaçant départemental non disponible. Sachant d'autant plus qu'aucun poste de remplacement n'a été ouvert à la carte

scolaire 2025. Dès que les épidémies saisonnières commencent, cela impacte le fonctionnement des écoles.

**Dans le second degré, dans les collèges et les lycées** : une dotation en heure poste par rapport au nombre d'élèves (H/E) très largement inférieure et de loin à la moyenne académique, un nombre d'élèves par enseignants au-dessus des moyennes nationale et académique. Pour faire face au déficit d'ETP estimé à 120 en ne tenant compte que des personnels enseignants pour retrouver un taux d'encadrement équivalent à celui de 2017.

**6/ Enfin Monsieur le Préfet, si nous nous adressons à vous c'est que l'administration Éducation Nationale soit ignore nos propos soit nous apporte des réponses insatisfaisantes qui s'approchent parfois du mépris.**

Il est choquant d'entendre dire qu'il y aurait trop d'élèves notifiés et trop d'AESH.

Il n'est plus acceptable d'entendre répéter un satisfécit général de la politique départementale en matière d'inclusion à l'école.

Oui des moyens supplémentaires ont été apportés mais ils ne permettent toujours pas de travailler dans des conditions acceptables (effectifs, RASED, remplaçants...) !

Oui 70 postes d'AESH ont été créés en deux ans, mais c'est tellement dérisoire au regard des besoins !

Oui il y a des difficultés à recruter des personnels, mais qu'est-ce qui est mis en place pour faire du métier d'AESH un métier attractif ?

Oui les AESH bénéficient dès leur accès à l'emploi de 60h de formation, dont 30 en présentiel, mais c'est tellement insuffisant et en décalage par rapport aux réels besoins des personnels en termes de formation !

Oui les AESH ont besoin de matériels pédagogiques !

Il n'est pas acceptable de s'entendre dire qu'outre le nombre d'AESH, l'école inclusive doit favoriser le tutorat entre élèves pour palier la manque d'AESH mutualisées !

Pire nous ne pouvons pas accepter d'entendre qu'un élève peut pousser le fauteuil de son camarade !

**Monsieur le Préfet, les écoles, les collèges et les lycées du département ont besoin d'un plan d'Urgence.**

**Monsieur le Préfet, nous vous interpellons et nous attendons des réponses et surtout des engagements en termes de décisions et de moyens durables de la part du représentant de l'État, réponses et engagements que notre administration refuse d'apporter.**